 

**Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg /Université de Strasbourg**

**Concours d’entrée en Danse - Double Cursus**

Cursus A (orientation professionnelle) ou Cursus B (orientation amateur)

|  |
| --- |
| **Compléter** le dossier d’inscription ci-joint.**Joindre** :* Un chèque de 40€ pour frais d’inscription aux tests d’admission libellé à l’ordre de « Régie du conservatoire de Strasbourg », (candidats externes uniquement).
* Un certificat médical (obligatoire) attestant que le(la) candidat(e) est apte physiquement et ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse.

**Renvoyer le dossier avant le lundi 17 mai 2019**Par e-mail : conservatoire-scolarité@strasbourg.eu ou Par courrier : Cité de la musique et de la danse1 place Dauphine67076 Strasbourg Cedex |

**Jours et horaires des tests d’admission**

* Danse jazz : Lundi 27 mai 2019

08h00 convocation dans le hall du conservatoire. Fin prévue vers 12 h 30.

* Danse contemporaine : Mardi 28 mai 2019

08h00 convocation dans le hall du conservatoire. Fin prévue vers 12 h 30.

* Danse classique : Mercredi 29 mai 2019

08h00 convocation dans le hall du conservatoire. Fin prévue vers 12 h 00.

 **Modalités** **d’admission**

Âge minimum 18 ans, âge maximum 21 ans.

Des dérogations d’âge peuvent être accordées par la direction du Conservatoire aux candidats ayant transmis une demande écrite et motivée dans les délais impartis.

**Épreuve d’admissibilité** **:**

Les candidats participent à un cours éliminatoire sur scène à huis clos, d’une durée d’une heure environ. A l’issue de cette première épreuve, le jury délibère et annonce les résultats :

* 1ère possibilité : Le(la) candidat(e) est retenu(e) et se prépare pour passer l’épreuve d’admission.
* 2ème possibilité : Le(la) candidat(e) est orienté(e) vers un cursus B (cycle à orientation amateur/COA) et passe l’épreuve d’admission au studio 416. Le jury est composé alors des professeurs du conservatoire.
* 3ème possibilité : Le(la) candidat(e) n’est pas retenu(e) en double cursus et passe un entretien avec le jury. Il(elle) peut malgré tout s’inscrire en licence arts du spectacle à l’Université de Strasbourg.

**Épreuve d’admission :**

Les candidats qui ont réussi présentent leur variation imposée et leur variation libre sur scène, (ouvert au public).

Cette épreuve est éliminatoire. Les candidats ont chacun un temps de répétition seuls sur scène avant de passer leur variation imposée et libre.

Suite aux délibérations, les résultats sont annoncés le jour même par le président du jury :

* 1ère possibilité : Le(la) candidat(e) est admis(e) en cycle à orientation professionnel (COP).
* 2ème possibilité : Le(la) candidat(e) est admis(e) en classe préparatoire à l’entrée en cycle à orientation professionnel (Prépa COP).

**Les variations**:

* Variation imposée (fin de 2ème cycle)

Elle est consultable sur les sites internet :

https ://numeridanse.tv

<https://www.dailymotion.com/search/epreuves%20de%20danse>

* Variation libre

 Le candidat peut :

* choisir dans les répertoires chorégraphiques autres que dans les domaines de la danse classique, contemporaine ou jazz.
* présenter sa propre composition chorégraphique
* présenter une composition chorégraphique d’un chorégraphe professionnel de son choix.

**Tenues et costumes** :

Les tenues et costumes seront suffisamment dépouillés pour ne pas compromettre la lisibilité de la danse.

 Tenue demandée pour l’épreuve d’admissibilité et la variation imposée :

* Danse classique : Pour les danseuses : collant, tunique et chaussons de demi-pointes et pointes ; Pour les danseurs : collant, T-shirt et demi-pointes
* Danse Contemporaine : collant ou legging, T-shirt ou tunique, pieds nus
* Danse jazz : collant ou legging, T-shirt ou tunique, pieds nus

**Support musical** :

Le candidat fournit sa propre musique sur un CD noté à son nom pour la variation imposée et libre.

**Renseignements et contacts**

Pour le conservatoire : arnaud.coste@strasbourg.eu

Pour l’université : nboudet@unistra.fr